

## APPEL À COMMUNICATIONS COLLOQUE

Architectures et espaces de la conservation. 1959-2015  
Archives, bibliothèques, musées. Quel patrimoine pour quels enjeux aujourd'hui ?

**10 et 11 mars 2015**  
Versailles et Pierrefitte-sur-Seine

### Organisation

Colloque organisé sous l'égide de la Fondation des sciences du patrimoine, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, les Archives nationales, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, le musée du Louvre, les Archives départementales des Yvelines et la Bibliothèque nationale de France.

### Appel à communications

Ce colloque a pour objectif d'étudier les patrimoines bâtis relatifs aux lieux de conservation. Les centres d'archives, les bibliothèques et les musées fonctionnent comme des espaces de conservation et de présentation des collections. En tant que patrimoines matériels bâtis susceptibles de transformations en fonction de l'évolution des collections et de leur gestion, ils forment un corpus hétérogène difficilement saisissable tant par la diversité de leurs formes que par celle de leur période de réalisation et de leurs modes de fonctionnement. Il s'agit donc, au travers d'études de cas et d'approches comparatives, de favoriser les croisements et les échanges sur une période de plus de cinquante ans.

L'émergence d'une politique patrimoniale forte à partir des années soixante en France, à l'initiative du premier ministre des Affaires culturelles créé en 1959, explique l'apparition de bâtiments phares, encore peu nombreux durant cette période mais dont le renouvellement programmatique et architectural a conditionné le développement important des musées, des bibliothèques et des centres d'archives à partir des années quatre-vingts. La révolution introduite par l'ouverture du Centre Pompidou en 1977 n'en est que l'expression. Paradoxalement, cette période des années soixante et soixante-dix reste peu étudiée, effacée par les années de grande production et de médiatisation autour de projets qui ont acquis une réputation internationale (nouveau Louvre, BnF). Les bibliothèques, notamment municipales, et malgré le retard important qu'elles ont accusé avant la mise en œuvre des politiques de décentralisation à partir de 1982, ont pourtant connu dans les années soixante et soixante-dix des politiques de renouvellement institutionnel fortes (émergence du concept de médiathèque, par exemple) visant un objectif d'ouverture au grand public et de démocratisation culturelle. Les musées connaissent alors un destin parallèle avec la mise en œuvre efficace des réformes programmatiques esquissées durant les années vingt et trente. Certains d'entre eux, réaménagés ou construits dans les années de l'après-guerre, ont aujourd'hui des destinées délicates, voire difficiles, marquées par l'obsolescence de leurs infrastructures et par le renouvellement des politiques de site ; d'autres poursuivent leur expansion à travers des rénovations, des constructions nouvelles et des renouvellements conceptuels importants. Les centres d'archives, enfin, ont été marqués davantage encore par la difficulté d'exister comme bâtiments à part entière avant le lancement de chantiers novateurs à partir des années soixante (on pensera, notamment, au développement typologique de la tour d'archives).

L'approche consistant à réunir les problématiques communes aux architectures des musées, des bibliothèques et des centres d'archives vise à faire émerger des questionnements autour de thématiques transversales, toutes centrées sur le rapport entre l'architecture et les collections. On interrogera ainsi la question de l'obsolescence de l'héritage bâti en mettant en balance la place légitime, ou non, que ces édifices peuvent avoir dans nos sociétés contemporaines et leur possible capacité évolutive, notamment au regard des restrictions énergétiques. Les modes de représentation, les images, les écrits, forment également un corpus très riche permettant de saisir les formes de réception données

à certains modèles, édifices, maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, aussi bien qu'à la promotion de certaines politiques de renouveau institutionnel fort.

Le colloque sera organisé de manière thématique afin de cibler des questionnements communs aux trois types de lieux de conservation. L'étude est limitée à la France et aux cinquante dernières années, et portera aussi bien sur des réalisations nouvelles que sur des réhabilitations ou des rénovations de bâtiments existants. Les études qui proposeront des analyses comparatives avec l'étranger ou des situations de contextualisation antérieures seront également les bienvenues.

Trois axes sont privilégiés :

### **Symboliser**

En tant qu'objets matériels qui s'inscrivent dans le paysage urbain, les lieux de conservation posent d'emblée la question de leur légitimité autour de leurs identités publiques. Parfois discrets, mais le plus souvent très visibles grâce à leurs architectures dites « remarquables », ces bâtiments trahissent par leur présence physique la manière dont les institutions et les pouvoirs publics s'emparent de la puissance de l'image pour communiquer et promouvoir le rôle de la culture dans nos sociétés. On interrogera ce qui caractérise l'interface entre l'espace public et l'édifice lui-même, la mise en valeur du bâtiment et la question de l'emplacement qui sait parfois tirer parti des contraintes foncières pour valoriser des quartiers autrefois isolés ou délaissés. En quoi l'autonomie du bâtiment, sa singularisation urbaine et son détachement d'autres administrations ou fonctions, marquent-ils des avancées importantes ? On interrogera la manière dont l'expressivité architecturale, destinée à leur conférer le prestige nécessaire, s'accommode des besoins réels des utilisateurs, parfois négligés au détriment d'une communication institutionnelle centrée prioritairement sur l'image et la représentativité. Enfin, quelle perception le public a-t-il de cette architecture parfois intimidante qui a pourtant vocation à attirer une part aussi large que possible de la population ?

### **Abriter**

Si la vocation première de ces bâtiments est de conserver – par l'opération physique de mettre à l'abri pour protéger – il est évident que l'exercice des missions de service au public qui y ont été développées a profondément modifié leurs modes d'organisation et de fonctionnement. Comment l'évolution des exigences de la conservation et des métiers qui y sont associés s'est-elle manifestée en termes de gestion spatiale des collections ? Le patrimoine mobilier (chaises, tables, étagères, supports, etc.) doit lui-même faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où son adaptation aux besoins est une des clefs de réussite du fonctionnement optimum des lieux. La capacité des réserves et la prévision de leur saturation posent des défis qui nécessitent constamment d'anticiper les évolutions futures par de nouveaux projets même lorsque les bâtiments sont encore récents (extension, transfert, thématisation des collections, etc). On évoquera également le problème des désordres matériels dus à des conceptions architecturales ou des mises en œuvre malheureuses qui posent des problèmes de conservation parfois irréversibles, quand bien même des opérations de sauvetage sont mises en œuvre. La mise en balance des contraintes de conservation et de la qualité architecturale devra être soulignée.

### **Accueillir**

L'accueil du public, qui fait partie des missions prioritaires des politiques administratives depuis l'après-guerre, pose des questions en terme de capacité, de conditions d'accueil et de sécurité pour les collections. Comment concilier des objectifs en apparence contradictoires : conserver et mettre à disposition ? Comment les programmeurs et les architectes se saisissent-ils du problème de la conception de ces espaces en termes de flux et de circulation, afin de créer les conditions nécessaires à une observation ou à une consultation adéquates ? Les questions relatives à la lumière seront particulièrement convoquées, de même que celles de la distribution permettant de franchir les seuils entre l'espace public et les espaces de présentation ou de consultation. Les choix muséographiques, la mise à disposition des fonds, la signalétique, les dispositifs de médiation, l'intégration du multimédia et des nouvelles technologies forment autant de domaines d'intervention possibles en faveur de propositions originales. L'espace public gagne de plus en plus de terrain à l'intérieur même des édifices dans un objectif d'ouverture maximum et de diversification des offres culturelles, à l'image des learning centers dont le succès actuel laisse augurer de reconfigurations institutionnelles importantes. Les lieux de conservation sont devenus progressivement des espaces de sociabilité et de citoyenneté grâce à la place réservée à de nouveaux espaces qui ont progressivement acquis une entière légitimité (éducatifs : auditoriums, ateliers pour les enfants, salles d'accueil / offres périphériques : librairie, boutique, espaces de détente et de restauration).

## Propositions de communication :

Cet appel à communications s'adresse aux professionnels du domaine et aux chercheurs quelles que soient leurs disciplines de rattachement ou leurs fonctions (conservateurs, architectes, scénographes, maîtres d'ouvrage, doctorants...)

Les propositions doivent répondre à l'un des trois axes thématiques de l'appel.

Elles doivent comprendre :

- un titre
- un résumé de 2000 signes
- une présentation sommaire de l'auteur : fonction, rattachement institutionnel et coordonnées électroniques.

Elles devront être envoyées **avant le 30 juin 2014** à :

**architectures.conservation@gmail.com** et **nathalie.simonnot@versailles.archi.fr**

Les intervenants retenus devront remettre le texte de leur communication, dont la longueur sera précisée, avant la tenue du colloque.

## Lieux et dates

- 10 mars 2015, École nationale supérieure d'architecture de Versailles (5 avenue de Sceaux, 78000 Versailles)
- 11 mars 2015, Archives nationales (59 rue Guynemer, 93380 Pierrefitte-sur-Seine).

## Comité d'organisation

- Pierre Chastang, professeur des universités, directeur adjoint du laboratoire ESR, Institut d'Études Culturelles et Internationales, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Olivier Jacquot, conservateur en chef des bibliothèques, Bibliothèque nationale de France.
- Rosine Lheureux, conservateur en chef du patrimoine, Archives Nationales.
- Christine Martinez, conservateur général du patrimoine, Direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture des Yvelines.
- Anne-Solène Rolland, conservateur du patrimoine, conseillère du président du musée du Louvre.
- Nathalie Simonnot, ingénieur de recherche, École nationale supérieure d'architecture de Versailles.
- Jean-Claude Yon, professeur des universités, directeur du laboratoire CHCSC, Institut d'Études Culturelles et Internationales, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

## Comité scientifique

- Hélène Caroux, chercheur au service du patrimoine culturel, Département de la Seine-Saint-Denis.
- Bernadette Dufrene, professeur des universités, Université Paris VIII, Co-directrice du master Patrimoine et musées « Médiation culturelle, patrimoine et numérique ».
- Christian Hottin, conservateur du patrimoine, adjoint au département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication.
- Alexandre Labasse, architecte, directeur du Pavillon de l'Arsenal.
- Jean-Michel Leniaud, directeur de l'École nationale des Chartes et directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.
- Michel Melot, conservateur général des bibliothèques honoraire.
- François Mairesse, professeur des universités, Université Paris III - Sorbonne nouvelle.
- Danièle Neirinck, conservateur général honoraire du patrimoine.
- France Saïe-Belaïsch, architecte, chargée du suivi des projets de bâtiments d'archives au service interministériel des archives de France, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication.
- Xavier de la Selle, conservateur en chef du patrimoine, Directeur du Rize (Centre mémoires et société de Villeurbanne).